



**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Saint-Amable statuera, lors de sa séance ordinaire du 1^{er} avril 2025, sur la demande de dérogation mineure suivante :

Immeuble affecté	Nature et effets de la dérogation demandée
Adresse : Lot vacant, rue David Nord Lots : 5 978 307, Cadastre du Québec	Permettre l'implantation d'une maison unifamiliale isolée ayant une marge avant de 6,91 m, alors que le <i>Règlement de Zonage 712-00-2013</i> prévoit une marge avant minimale de 7,5 m (distance insuffisante de 0,59 m). Permettre l'implantation d'un balcon avant ayant une marge avant de 4,72 m, alors que le <i>Règlement de Zonage 712-00-2013</i> prévoit un empiètement maximal de 2,5 m dans la marge avant (empiètement excédentaire de 0,23 m).

Tout intéressé peut se faire entendre à l'égard de ces demandes de dérogations mineures, par le conseil municipal en se **présentant à la salle Simon-Lacoste** de l'hôtel de ville situé au 575 rue Principale, à Saint-Amable, le **1^{er} avril 2025 à 19 h**.

Saint-Amable, ce 13 mars 2025

Maxime Dupuis
Greffier adjoint